

# *Le règlement collectif de dettes, les défis de demain*



L'Observatoire  
du Crédit et  
de l'Endettement

Judi 22 novembre 2018

Auditorium de la Banque nationale

Bruxelles

L'année 2018 marque les 20 ans de la loi sur le règlement collectif de dettes. Pour cet anniversaire, l'Observatoire donne la parole aux professionnels qui interviennent dans l'application de la loi. Son colloque annuel reviendra sur les tendances les plus récentes dans une approche interdisciplinaire. L'objectif sera de proposer des pistes d'évolution et de faire des recommandations à cet effet.

8h30 **Accueil**

9h00 **Présentation de la journée et de ses objectifs** par **Denis Martens**, Directeur de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Modérateur de la journée: **Bertel De Groote**, Professeur à la faculté d'économie et de management de l'Université de Gand

## **1ÈRE SESSION : L'EFFICACITÉ DE LA PROCÉDURE**

*Au vu des objectifs initiaux, de l'expérience des professionnels du secteur et des statistiques relatives aux fins de RCD et aux rechutes, peut-on considérer la loi comme efficace ?*

9h15 **La loi sur le RCD : la genèse** par **Robert Geurts**, Directeur-général honoraire au SPF Economie et ancien président du Conseil de la Consommation

9h35 **Entre succès, sorties et rechutes. Le RCD : quels chiffres, quels ressentis ?** par **Sabine Thibaut** et **Caroline Jeanmart**, juriste et sociologue de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

9h55 **Les défis à venir pour les magistrats** par **Dominique Moineaux**, Présidente du Tribunal du travail du Hainaut et **Yves Werbrouck**, magistrat au Tribunal du travail de Gand (division Courtrai)

10h45 **Pause café**

11h05 **Le RCD, quelle expérience pour le débiteur ?** par **Colette Bériot**, psychologue à l'asbl Trapes

11h35 **L'articulation entre le RCD et le travail social** par **Maitre André Decourrière**, avocat-médiateur de dettes au barreau de Bruxelles et **Deborah Deroose**, assistante sociale principale au CPAS d'Audenarde

12h25 **Walking lunch**

## 2ÈME SESSION : LE RCD : SEULE SOLUTION AU TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT ?

*Existe-t-il des alternatives efficaces au RCD ? La coexistence des médiations de dettes judiciaire et non judiciaire est-elle pertinente ?*

*Comment gérer des situations où, bien qu'admise en RCD, une personne sollicite une médiation amiable ?*

**13h30 Le point de vue d'un médiateur de dettes** par **Delphine Incoul**, coordinatrice du service de médiation de dettes du Groupe Action Surendettement

**13h50 Le point de vue des créanciers** par **Martine Van Oudenhove**, Head of Recovery & Legal, S.A. Fiducra N.V., **Géraldine Smeyers**, Représentante adjointe, Service Contact Administratif Patient, Cliniques universitaires Saint-Luc et **Pascal Vermeiren**, Directeur régional, Conseil-ler général perception et recouvrement, Bruxelles 2

## 3ÈME SESSION : DONNÉES PERSONNELLES ET ENREGISTREMENT

*Le règlement collectif de dettes fait l'objet de différents enregistrements. Quelle en est l'utilité pour les parties prenantes et à quel coût ?*

*Une articulation entre le futur registre central des RCD et les autres fichiers est-elle souhaitable ?*

**15h05 L'enregistrement du RCD : utilité, limites et protection des données personnelles** par **Caroline Jeanmart**, sociologue à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

**15h25 Le registre central des règlements collectifs de dettes : vers plus d'efficacité et une réponse aux besoins de chaque partie prenante ?** par **Maitre Gracy Saerens**, avocate et administrateur de l'OVB

**15h50 Débat en présence d'un gestionnaire de la Centrale des crédits aux particuliers, du fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt et du registre central des RCD**

**16h10 Conclusions** par **Jacques Fierens**, avocat et professeur (UNamur, UCLouvain et ULiège)

**16h30 Cocktail de clôture**

## Lieu

Banque nationale de Belgique - Auditorium  
Rue Montagne aux Herbes potagères, 61 à 1000 Bruxelles  
Accès en train, métro, bus: arrêt Bruxelles - Central

## Langues de travail

Néerlandais / Français, une traduction simultanée est assurée

## Prix (TVA 0%)

Tarif normal : 100€ / Tarif assistant social : 85€ / Tarif étudiant : 25€. Ces prix comprennent l'inscription, la documentation et le lunch.  
Dédit avec remboursement des droits d'inscription jusqu'au 15 novembre 2018.

## Accréditation

**Avocats OBFG** : 6 points juridiques / **Avocats OVB** : 6 points juridiques

**Centre d'expertise juridique social pour les huissiers de justice** : 3 points juridiques et 3 points non juridiques.

**L'Institut de Formation Judiciaire** prendra en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire. L'Institut de Formation Judiciaire ne prendra pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent, mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

## Informations

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Château de Cartier – Place du Perron n°38, B-6030 Marchienne-au-Pont  
Tél : 32-(0)71/33.12.59 Fax : 32-(0)71/32.25.00 E-mail : [info@observatoire-credit.be](mailto:info@observatoire-credit.be)

## Inscription

Via notre site internet : <http://www.observatoire-credit.be> ou via le bulletin d'inscription à nous envoyer par courrier, par courriel ou par fax.